

États financiers de

**CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (la « fiducie »), qui comprennent les états de l'actif au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1 avril 2010, les comptes de résultats et de résultats global et les états de l'évolution de l'actif pour l'exercices clos au 31 mars 2012 et 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1 avril 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif pour l'exercice clos au 31 mars 2012 et 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Le 21 juin 2012

**CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK –
FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

**État de l'actif
au 31 mars 2012
(en milliers)**

	2012	2011
ACTIF		
PLACEMENTS		
Trésorerie (note 4)	– \$	1 \$
Placements (note 4)	93 791	76 131
	93 791	76 132
AUTRES		
Intérêts courus à recevoir (note 4)	496	385
TOTAL DE L'ACTIF	94 287 \$	76 517 \$

**CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK –
FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

Compte de résultat et de résultat global
pour l'exercice clos le 31 mars 2012
(en milliers)

	2012	2011
Produits d'intérêts	3 380 \$	2 981 \$
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3 380	2 981
Autres éléments du résultat global		
Profits latents sur les placements disponibles à la vente	9 784	2 145
RÉSULTAT GLOBAL	13 164 \$	5 126 \$

**CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK –
FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

État de l'évolution de l'actif
pour l'exercice clos le 31 mars 2012
(en milliers)

	2012	2011
ACTIF AU DÉBUT	76 517 \$	66 934 \$
Apports	—	(1)
Transferts	4 606	4 458
Augmentation de l'actif provenant de l'exploitation	3 380	2 981
Augmentation de l'actif liée aux autres éléments du résultat global	9 784	2 145
ACTIF À LA FIN	94 287 \$	76 517 \$

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

1. DESCRIPTION DES FONDS

Comme l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN fait régulièrement rapport au gouvernement du Canada et lui présente des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer des fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision d'accepter le plan de stockage à long terme proposé par la SGDN. Les exigences de financement sont fondées sur la proposition acceptée, laquelle a été approuvée le 7 avril 2009. Les exigences de financement pour l'exercice 2011-2012 se sont chiffrées à 5,0 M\$ (4,0 M\$ en 2010-2011).

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La SGDN est la bénéficiaire de la fiducie. La fiducie et les fonds distincts au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible irradié de Point Lepreau ont satisfait, dans leur ensemble, à l'exigence se rapportant à la garantie financière liée au permis d'exploitation de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (« Énergie nucléaire NB ») par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Les états financiers présentent l'actif de la fiducie au 31 mars 2012 et le compte de résultat et de résultat global et l'état de l'évolution de l'actif pour l'exercice clos à cette date.

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière.

Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les états financiers de la fiducie ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le fiduciaire a autorisé la publication des états financiers de la fiducie en le 21 juin 2012.

Base d'évaluation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur. Le rapport financier a été préparé sur une base de continuité d'exploitation.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la fiducie. Les montants des états financiers de la fiducie sont arrondis au millier le plus proche, à moins d'indication contraire.

Utilisation d'estimations et exercice de jugement

La préparation des états financiers en vertu des IFRS exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés de l'actif, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur divers autres facteurs qui, selon nous, sont raisonnables lorsque nous exerçons un jugement concernant la valeur comptable d'un actif qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

Plus précisément, les informations portant sur les points importants qui donnent lieu à de l'incertitude et à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont présentées dans la note suivante.

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Note 5 – Évaluation d'instruments financiers

Paiements tenant lieu d'impôts différés

Les paiements tenant lieu d'impôts différés incombent à Énergie nucléaire NB, le détenteur des placements, et ont été comptabilisés dans les états financiers d'Énergie nucléaire NB.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur (déterminée en fonction des prix cotés sur les marchés actifs) et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la fiducie.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances
Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible irradié	Disponibles à la vente

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits et les pertes latents sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation. Le profit cumulatif ou la perte cumulative est alors transféré en résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actifs. Les prêts et créances, incluant les débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La fiducie utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts, ce qui inclut les coûts ou les frais de transaction, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications comptables futures

Les normes suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise. La fiducie n'a pas adopté ces normes de façon anticipée et évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur les états financiers.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* : IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur dans une seule norme et détermine les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. IFRS 13 s'applique aux IFRS qui exigent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations sur les évaluations à la juste valeur (ainsi que d'autres évaluations, comme celle de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, fondées sur la juste valeur ou sur les informations concernant ces évaluations), sauf dans certaines circonstances.

IFRS 9, *Instruments financiers* : En juillet 2011, l'IASB a convenu de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, *Instruments financiers*, de 2013 à 2015. La norme est la première étape d'un projet en plusieurs étapes visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation*.

IAS 1, *Présentation des états financiers* : En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 qui exigent qu'une entité regroupe les éléments présentés dans l'état du résultat global selon qu'ils pourraient être ultérieurement reclassés en résultat suivant la comptabilisation initiale. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, et l'application anticipée est permise. La fiducie ne prévoit pas que l'application des modifications à IAS 1 aura une incidence significative sur ses états financiers.

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de la trésorerie et d'obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, comme suit :

	2012	2011	
Trésorerie	–	\$ 1	\$
Intérêts courus à recevoir	496	385	
Placements	93 791	76 131	
	94 287	\$ 76 517	\$

Les placements comprenaient un profit latent évalué à la valeur de marché de 12 724 \$ au 31 mars 2012, contre un profit latent évalué à la valeur de marché de 2 940 \$ au 31 mars 2011. Ces montants ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La fiducie est exposée, par l'entremise de ses actifs financiers et du fait de son utilisation d'instruments financiers, aux risques suivants : le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la fiducie sont la trésorerie, les placements et les intérêts courus à recevoir, lesquels sont sujets au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans l'état de l'actif représente l'exposition maximale des fonds au risque de crédit à la date de l'état de l'actif.

Le risque de crédit sur la trésorerie, les placements et les intérêts courus à recevoir est limité étant donné que les contreparties sont des banques à charte dont la cote de solvabilité attribuée par des agences de notation nationales est élevée. En outre, le risque de crédit sur les placements est atténué par le fait que les obligations sont émises par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La fiducie est exposée au risque de taux d'intérêt du fait que les variations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur des placements de la fiducie.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 % des taux d'intérêt donnerait lieu à une variation correspondante d'approximativement 5,7 M\$ de la valeur des placements.

CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des intérêts courus à recevoir est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie à trois niveaux suivante :

Niveau de la hiérarchie	Juste valeur déterminée à partir :	Comprend les instruments financiers suivants :
1	de données formées de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	Placements
2	de modèles internes faisant appel à des prix observables sur des marchés	La fiducie n'a actuellement aucune juste valeur établie à partir de données de niveau 2.
3	de modèles internes faisant appel à des données de marché non observables	La fiducie n'a actuellement aucune juste valeur établie à partir de données de niveau 3.

6. TRANSITION AUX IFRS

Ces états financiers sont les premiers états financiers de la fiducie préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les méthodes comptables présentées à la note 2 ont été appliquées dans la préparation des états financiers de la fiducie pour l'exercice clos le 31 mars 2012, dans la préparation des informations comparatives présentées dans les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2010 (la date de transition de la fiducie). Les états financiers publiés par la fiducie pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'adoption des IFRS n'a pas eu d'incidence sur l'actif auparavant présenté de la fiducie, et par conséquent, aucun ajustement n'a été comptabilisé dans l'état de l'actif et le compte de résultat et de résultat global. Certaines informations à fournir sur la fiducie comprises dans les présents états financiers reflètent les nouvelles exigences des IFRS en matière d'informations à fournir.